CORRIGÉ

BTS TERTIAIRES MCO · CEJM · 2E ANNÉE

Chapitre 02 — La régulation économique et juridique de l'activité

Feuille de correction — réservé à l'enseignant

Mise en application — 3 dossiers · 5 études de cas · 23 questions style examen BTS

Matière	CEJM — Culture Économique, Juridique et Managériale
Chapitre	Chapitre 02 — La régulation économique et juridique de l'activité
Niveau	BTS Tertiaires — 2e année
Contenu	3 dossiers · 23 questions · Corrigé enseignant

D1 L'État régulateur face aux arbitrages économiques

L'État intervient dans l'économie selon trois fonctions (Musgrave) et doit arbitrer entre relance et équilibres macroéconomiques (carré magique de Kaldor), dans un cadre de plus en plus contraint par l'ouverture internationale et européenne. Deux études de cas : **MobiVert** (plan de relance de la mobilité durable) et **TissuFrance** (limites de l'intervention nationale face aux importations).

FONCTIONS DE L'ÉTAT (MUSGRAVE) · POLITIQUE CONJONCTURELLE/STRUCTURELLE · CARRÉ MAGIQUE DE KALDOR · LIMITES DE L'INTERVENTION NATIONALE

Cas 1 · MobiVert — Le plan de relance de la mobilité durable



Déploiement du plan de relance de la mobilité durable — MobiVert

DOCUMENT — LE PLAN DE RELANCE DE LA MOBILITÉ DURABLE (2024)

MobiVert face au plan de relance et à la hausse des taux

- PME de **60 salariés**, CA **6 M€**, vélos et trottinettes électriques en libre-service, fragilisée par la hausse du coût de l'énergie.
- Plan de relance 2024 : hausse des dépenses publiques (pistes cyclables), baisse temporaire des cotisations patronales pour les PME du secteur, subvention à l'achat de flottes électriques.
- Subvention financée en partie par une **hausse de l'impôt sur les hauts revenus**.
- La BCE relève simultanément ses taux directeurs à **4,5 %** pour freiner une inflation à **5,5 %**.

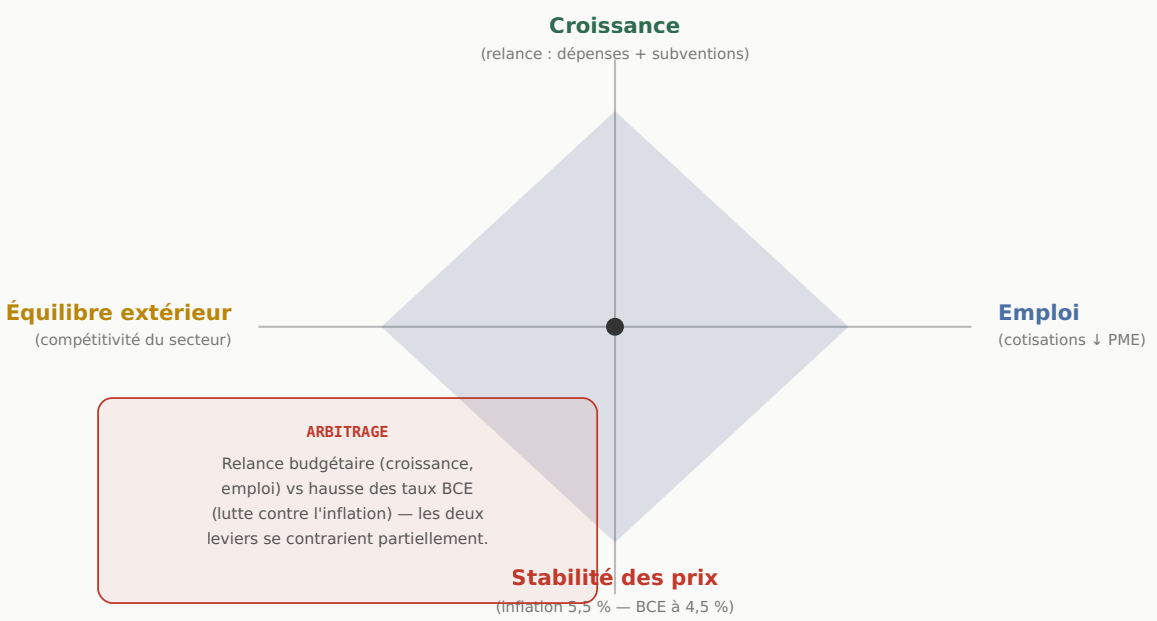


Fig. — Le carré magique de Kaldor : l'arbitrage de MobiVert entre relance et stabilité des prix

Questions de mise en application

1 **À partir du contexte, identifiez et illustrez chacune des trois fonctions de l'État selon Musgrave dans ce plan de relance.** Champ économique · 5 pts

CORRECTION

Allocation : financement des pistes cyclables (bien collectif) et subvention à l'achat de flottes électriques (correction d'une externalité positive liée à la transition écologique).

Redistribution : la hausse de l'impôt sur les hauts revenus finance la subvention — transfert des ménages aisés vers le secteur de la mobilité durable.

Stabilisation : la baisse temporaire des cotisations patronales est une mesure de relance conjoncturelle destinée à soutenir l'emploi et l'activité des PME du secteur.

2 **Qualifiez chaque mesure du plan en politique conjoncturelle ou structurelle, en justifiant votre réponse.** Champ économique · 4 pts

CORRECTION

- **Baisse temporaire des cotisations patronales :** conjoncturelle — mesure réversible et ponctuelle destinée à amortir un choc immédiat.
- **Hausse des dépenses publiques (pistes cyclables) :** structurelle — investissement dans les infrastructures aux effets durables.
- **Subvention à l'achat de flottes électriques :** plutôt structurelle — vise à transformer durablement le parc de véhicules et les comportements de mobilité.

3 **À l'aide du carré magique de Kaldor, identifiez l'arbitrage auquel est confronté le gouvernement entre relance de l'activité et maîtrise de l'inflation/de l'équilibre extérieur.** Champ économique · 4 pts

CORRECTION

Le carré magique de Kaldor représente quatre objectifs : croissance, plein emploi, stabilité des prix, équilibre extérieur. Le plan vise à soutenir la croissance et l'emploi, mais s'inscrit dans un contexte d'inflation déjà élevée (5,5 %) : relancer la demande risque de l'alimenter davantage.

La BCE réagit en relevant ses taux à 4,5 % pour la maîtriser — ce qui va à l'encontre de l'objectif de croissance (crédit renchéri, investissement freiné). Le gouvernement est donc pris dans un arbitrage classique : stimuler l'activité tout en risquant de nourrir l'inflation, pendant que la politique monétaire restrictive de la BCE contrarie sa politique budgétaire expansionniste.

4 **Rédigez une courte note à destination de la direction de MobiVert expliquant les opportunités et les contraintes issues de ce plan pour son développement à court et moyen terme.** Champ managérial · 4 pts

CORRECTION

Opportunités : subvention à l'achat de flottes permettant de renouveler le parc à moindre coût ; baisse des cotisations patronales améliorant temporairement la trésorerie ; développement des pistes cyclables élargissant la demande potentielle.

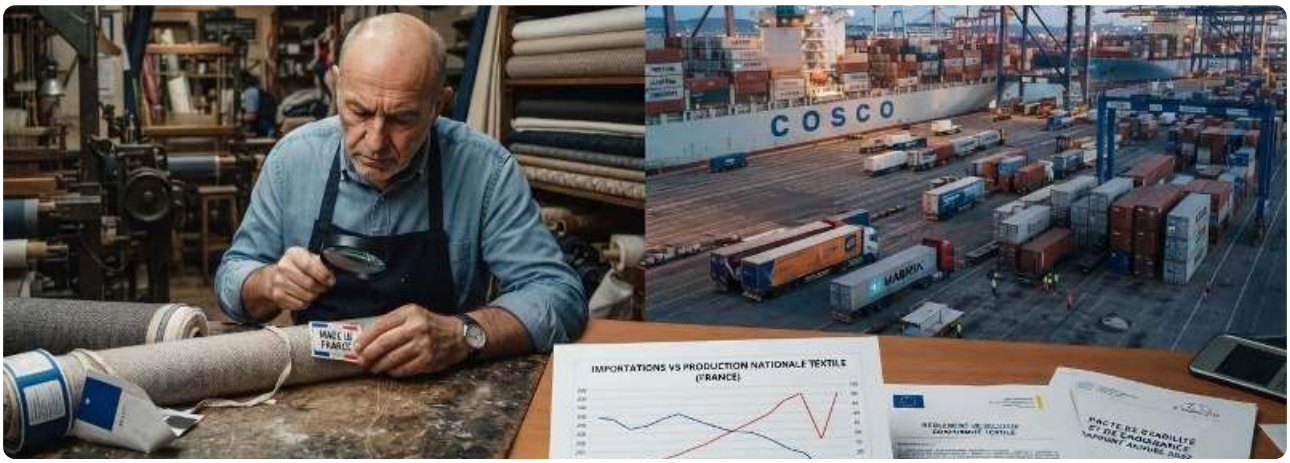
Contraintes : hausse des taux BCE renchérissant tout financement bancaire complémentaire ; caractère temporaire de la baisse de cotisations (ne pas en faire un pilier du modèle économique) ; dépendance aux arbitrages budgétaires de l'État, eux-mêmes contestés politiquement.

5 **En quoi la hausse des taux directeurs de la BCE peut-elle limiter l'effet du plan de relance sur les décisions d'investissement de MobiVert ?** Synthèse · 3 pts

CORRECTION

Une hausse des taux directeurs renchérit le coût du crédit. Même subventionnée, MobiVert doit probablement financer le solde de ses investissements par emprunt : un taux à 4,5 % alourdit les mensualités et peut rendre l'opération moins rentable, contrant ainsi partiellement l'effet incitatif de la subvention — illustration de la neutralisation possible entre politique monétaire restrictive et politique budgétaire expansionniste.

Cas 2 · TissuFrance — Fuite vers les importations et cadre européen



Production textile française face à la concurrence des importations — TissuFrance

DOCUMENT — NOTE DE CONJONCTURE TISSUFRANCE

Une relance de la demande qui profite aux importations

- PME textile, CA **12 M€**, forte concurrence asiatique.
- Mesures étatiques : **baisse de la TVA** sur l'habillement + **chèque « pouvoir d'achat »** pour les ménages modestes.
- Constat : les **importations** de vêtements augmentent plus vite que la production nationale.
- La Commission européenne rappelle les règles du **Pacte de stabilité**, limitant les nouvelles subventions sectorielles envisagées.
- Un pays voisin propose une fiscalité plus attractive aux investisseurs du secteur textile.

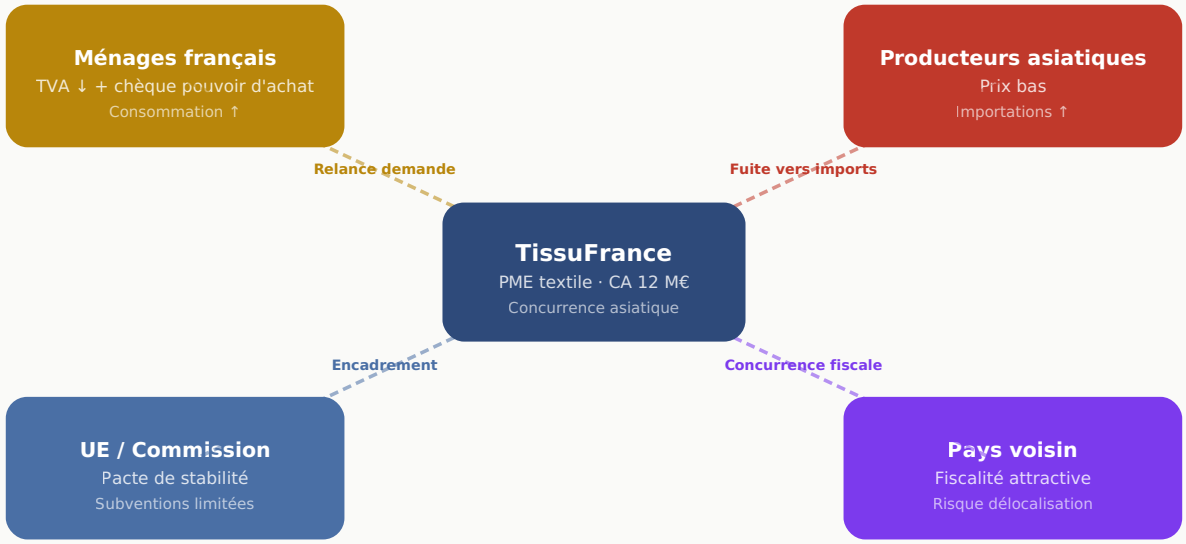


Fig. — TissuFrance entre relance nationale, fuite vers les importations et encadrement européen

Questions de mise en application

1 **Qualifiez la politique mise en œuvre (budgétaire ou monétaire ; conjoncturelle ou structurelle) et précisez son objectif macroéconomique.** Champ économique · 4 pts

CORRECTION

Il s'agit d'une **politique budgétaire** (baisse de la TVA = moindre recette fiscale ; chèque pouvoir d'achat = dépense publique) de nature **conjoncturelle** (mesures ponctuelles de soutien à la demande à court terme). Objectif macroéconomique : relancer la consommation des ménages pour soutenir l'activité (logique keynésienne de relance par la demande).

2 **Montrez que la relance de la demande profite en partie aux importations et expliquez pourquoi l'effet multiplicateur est réduit pour TissuFrance.** Champ économique · 5 pts

CORRECTION

La hausse du pouvoir d'achat des ménages se traduit par une hausse de la consommation, mais une partie de cette dépense se porte sur des vêtements importés (moins chers) plutôt que sur la production nationale. Cette « fuite vers les importations » réduit l'effet multiplicateur keynésien : une partie du revenu distribué ne se traduit pas en production et emploi nationaux mais alimente l'activité à l'étranger. La mesure de relance profite donc en partie aux concurrents étrangers de TissuFrance.

3 **Présentez deux limites de l'intervention nationale dans une économie mondialisée et leurs conséquences possibles pour TissuFrance.** Champ économique · 4 pts

CORRECTION

- **Mobilité des capitaux / concurrence fiscale :** un pays voisin propose une fiscalité plus attractive, incitant les investisseurs à s'y délocaliser plutôt qu'à investir en France.
- **Ouverture commerciale / fuite vers les importations :** une relance nationale profite en partie à des producteurs étrangers, réduisant son efficacité pour l'industrie locale.

Conséquence pour TissuFrance : risque de délocalisation des investissements et concurrence renforcée par les importations low-cost.

4 **Expliquez le rôle des trois institutions européennes mentionnées et montrez en quoi elles encadrent la marge de manœuvre de l'État français vis-à-vis d'entreprises comme TissuFrance.** Champ économique/managérial · 4 pts

CORRECTION

La **BCE** fixe la politique monétaire de la zone euro et échappe au contrôle direct des États. La **Commission européenne** veille au respect des règles du marché unique et peut engager des procédures contre un État. Le **Pacte de stabilité et de croissance** encadre les déficits publics (limite de 3 % du PIB) et la dette (60 % du PIB) des États membres.

Ensemble, ces institutions limitent la capacité de la France à subventionner librement le secteur textile : toute aide devrait respecter les règles européennes de concurrence et les contraintes budgétaires du Pacte.

5 **En tant que dirigeant de TissuFrance, quelles stratégies (approvisionnement, localisation, montée en gamme) envisageriez-vous face à ces contraintes nationales et européennes ?** Synthèse managériale · 3 pts

CORRECTION

Diversifier l'approvisionnement pour réduire la dépendance aux importations low-cost ; envisager une relocalisation partielle ou un approvisionnement européen pour capter les attentes des consommateurs sensibles au « Made in France/Europe » ; monter en gamme (qualité, éco-responsabilité, traçabilité) pour se différencier sur autre chose que le prix face à la concurrence asiatique.

PARTIE II · LA RÉGULATION JURIDIQUE DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

D2 Le droit de la concurrence et la propriété industrielle

Le droit encadre les pratiques des entreprises sur le marché — via le droit de la concurrence (articles 101 et 102 du TFUE, autorités administratives indépendantes) — et protège leurs innovations via la propriété industrielle. Deux études de cas : **NetPharma** (entente et abus de position dominante) et **BioSensor** (choix entre brevet, secret et licence).

ARTICLES 101 ET 102 TFUE · AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES · PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE (BREVET) · DESTRUCTION CRÉATRICE

Cas 1 · NetPharma — Entente et abus de position dominante



Enquête de l'Autorité de la concurrence sur les pratiques de NetPharma

DOCUMENT — RAPPORT D'ENQUÊTE SUR LES PRATIQUES DE NETPHARMA

Une double pratique anticoncurrentielle sous enquête

- Grossiste en produits pharmaceutiques génériques, CA mondial **400 M€**, **40 %** du marché français de la distribution de génériques.
- Accord secret avec deux concurrents : **prix plancher** commun + **répartition des zones** géographiques de clientèle.
- Vente à perte de certains produits pour évincer un petit distributeur indépendant.
- Refus de vente injustifié envers des pharmaciens refusant l'exclusivité.
- Enquête de l'Autorité de la concurrence en coordination avec la Commission européenne.

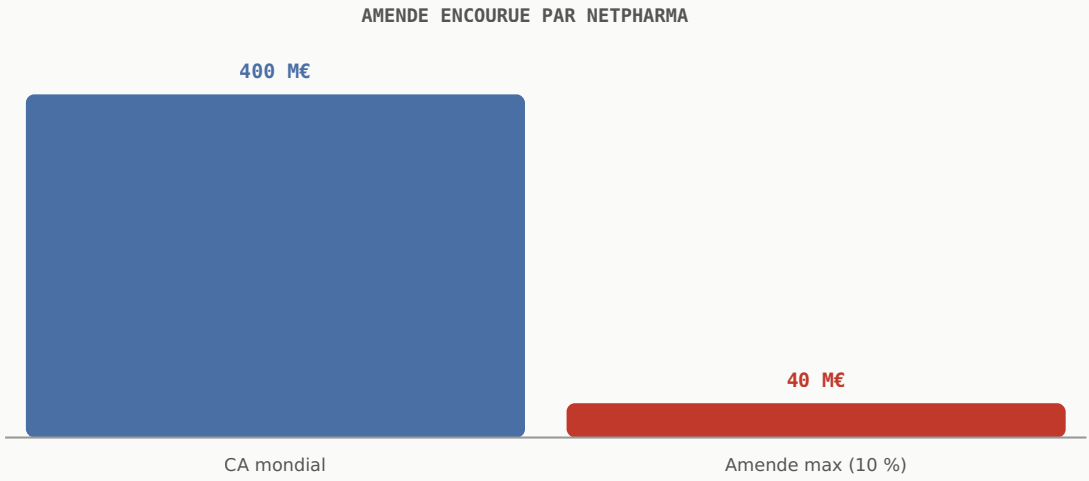


Fig. — Plafond légal de sanction : 10 % du chiffre d'affaires mondial de NetPharma

Questions de mise en application

1 **Qualifiez juridiquement l'accord conclu entre NetPharma et ses deux concurrents. Sur quel fondement précis du droit européen ces pratiques peuvent-elles être sanctionnées ? Identifiez les éléments constitutifs de l'infraction.** Champ juridique · 5 pts

CORRECTION

L'accord constitue une **entente illicite**, prohibée par l'**article 101 du TFUE**. Ses éléments constitutifs sont réunis : une pluralité d'entreprises indépendantes (3 concurrents), un accord ou une pratique concertée (accord secret), et un objet ou effet anticoncurrentiel (fixation d'un prix plancher commun = entente sur les prix ; répartition des zones géographiques = partage de marché).

Ces pratiques sont sanctionnées car elles faussent le libre jeu de la concurrence au détriment des consommateurs (pharmaciens, patients).

2 **La part de marché de 40 % suffit-elle, à elle seule, à caractériser une position dominante ? Qualifiez ensuite les pratiques de vente à perte et de refus de vente au regard de l'article 102 TFUE.** Champ juridique · 4 pts

CORRECTION

Une part de marché de 40 % est un indice fort mais ne suffit pas, à elle seule, à caractériser automatiquement une position dominante : il faut apprécier l'ensemble du contexte concurrentiel (barrières à l'entrée, pouvoir de négociation des clients).

Si la position dominante est établie, la vente à perte destinée à évincer un concurrent (pratique d'éviction) et le refus de vente injustifié envers des pharmaciens constituent des **abus de position dominante** prohibés par l'**article 102 TFUE**, car ils visent à exclure abusivement un concurrent du marché.

3 **Calculez le montant maximal de l'amende encourue par NetPharma, sachant que son chiffre d'affaires mondial est de 400 millions d'euros.** Champ juridique · 4 pts

CORRECTION

Le plafond légal de sanction pour une entente ou un abus de position dominante est fixé à **10 % du chiffre d'affaires mondial** de l'entreprise.

Amende maximale = 10 % × 400 000 000 € = **40 000 000 €**.

4 **Précisez le rôle de l'Autorité de la concurrence et de la Commission européenne dans cette affaire, et expliquez l'intérêt de leur indépendance vis-à-vis du pouvoir politique et des entreprises.** Champ juridique · 3 pts

CORRECTION

L'**Autorité de la concurrence**, autorité administrative indépendante française, instruit et sanctionne les pratiques anticoncurrentielles sur le territoire national ; la **Commission européenne** intervient lorsque la pratique affecte le commerce entre États membres, en coordination avec les autorités nationales.

Leur indépendance garantit l'impartialité des enquêtes et des sanctions : elle évite que des pressions politiques ou économiques n'influencent les décisions, renforçant la crédibilité de la régulation.

5 **En tant que nouveau responsable conformité de NetPharma, proposez deux mesures internes destinées à prévenir de telles pratiques et justifiez leur intérêt pour la pérennité de l'entreprise.** Champ managérial · 4 pts

CORRECTION

- **Programme de conformité concurrence (compliance) :** formation des équipes commerciales, procédure d'alerte interne, validation juridique systématique des accords avec concurrents ou distributeurs.
- **Audit interne périodique** des politiques de prix et de vente pour détecter précocement les pratiques à risque.

Intérêt : réduire le risque de sanctions lourdes (jusqu'à 10 % du CA), protéger la réputation et sécuriser la pérennité de l'entreprise.

Cas 2 · BioSensor — Protéger ou non l'innovation



Développement du bracelet médical connecté — BioSensor

DOCUMENT — NOTE STRATÉGIQUE BIOSENSOR

Protéger une innovation menacée par la concurrence

- Start-up ayant investi **3,5 M€** pour développer un bracelet médical connecté de détection précoce d'anomalies cardiaques.
- Un concurrent pourrait présenter un produit similaire lors d'un **salon professionnel** dans quelques semaines.
- Trois options envisagées : dépôt de **brevet**, **secret** de fabrication, ou **licence** d'exploitation à un grand groupe.



Fig. — Trois options de protection de l'innovation face à la menace concurrentielle

Questions de mise en application

1 **Définissez le brevet et précisez ses principaux effets juridiques pour BioSensor.**

Champ juridique · 4 pts

CORRECTION

Le brevet est un titre de propriété industrielle qui confère à son titulaire un **monopole d'exploitation temporaire** (généralement 20 ans) sur une invention, en contrepartie de sa divulgation publique. Pour BioSensor, il permettrait d'interdire à tout tiers de fabriquer, utiliser ou commercialiser le bracelet sans autorisation, et de poursuivre en contrefaçon toute exploitation non autorisée — sécurisant l'investissement de 3,5 M€ consenti.

2 **Comparez les trois options (brevet, secret, licence) en termes d'avantages et d'inconvénients pour une start-up en phase de croissance.**

Champ juridique/économique · 4 pts

CORRECTION

- **Brevet :** protection légale forte et opposable, mais divulgation de l'invention et coût de dépôt/maintien, durée limitée.
- **Secret de fabrication :** pas de divulgation ni de coût, mais protection fragile — aucun recours si le concurrent redécouvre le procédé indépendamment.
- **Licence d'exploitation :** revenus rapides et diffusion large, mais perte de contrôle sur l'innovation.

Pour une start-up devant sécuriser son avance avant l'arrivée d'un concurrent, le brevet reste généralement le compromis le plus solide.

3 **Expliquez le lien entre la protection de la propriété industrielle et la théorie de la destruction créatrice de Schumpeter.** Champ économique · 4 pts

CORRECTION

Selon Schumpeter, l'innovation est le moteur de la « destruction créatrice » : les entreprises innovantes remplacent les acteurs existants, générant croissance et renouvellement. Mais cette dynamique suppose que l'innovateur puisse capter une rente de son invention pour être incité à innover.

Le brevet, en conférant un monopole temporaire, est l'instrument juridique qui rend possible cette incitation : sans protection, un concurrent pourrait copier gratuitement l'innovation, décourageant l'investissement en R&D.

4 **Rédigez une recommandation argumentée au dirigeant de BioSensor sur le choix stratégique à opérer, en mobilisant les dimensions juridique, économique et managériale.** Synthèse managériale · 8 pts

CORRECTION

Compte tenu de l'investissement déjà engagé (3,5 M€) et de la menace concurrentielle imminente, BioSensor devrait privilégier le **dépôt de brevet**, malgré son coût et l'obligation de divulgation. Le secret de fabrication est trop fragile face à un concurrent capable de présenter un produit similaire à très court terme — rien n'indique qu'il ne l'a pas développé indépendamment.

Le brevet offre une protection opposable qui sécurise l'investissement et permet de valoriser l'innovation dans la durée (jusqu'à 20 ans), tout en renforçant la crédibilité de BioSensor auprès d'investisseurs ou partenaires. Sur le plan économique, cette protection est cohérente avec la logique schumpétérienne : elle garantit un retour sur investissement et incite à poursuivre l'effort d'innovation.

Une fois le brevet déposé, BioSensor pourra étudier une stratégie de licence auprès d'un grand groupe pour accélérer la diffusion commerciale, tout en conservant la propriété du titre et donc le contrôle stratégique de son innovation.

PARTIE III · L'ENVIRONNEMENT DANS LA DÉCISION D'ENTREPRISE

D3 Décider face à un environnement réglementaire et concurrentiel

La décision d'entreprise s'inscrit dans un environnement PESTEL où se croisent régulation étatique (Partie I) et régulation juridique (Partie II). Étude de cas : **GreenPack**, qui doit décider de lancer une nouvelle gamme d'emballages compostables face à la loi AGEC et à des concurrents déjà positionnés sur le brevet.

ANALYSE PESTEL · INNOVATION & RÉGULATION · DESTRUCTION CRÉATRICE

Cas · GreenPack — Lire son environnement pour décider face à la loi AGEC



Emballages biodégradables et économie circulaire — GreenPack

DOCUMENT — NOTE STRATÉGIQUE GREENPACK

Décider dans un environnement réglementaire mouvant

- PME lyonnaise de **100 salariés**, spécialisée dans les emballages biodégradables.
- La **loi AGEC** interdit progressivement les emballages plastiques à usage unique.
- **Deux concurrents** ont déjà déposé des brevets sur des matériaux biosourcés.
- Le marché des emballages durables croît de **12 % par an** en Europe.
- Investissement nécessaire : **2,5 M€**, potentiellement soutenu par un programme européen de subventions à l'économie circulaire.



Fig. — Analyse PESTEL de GreenPack face au lancement de sa gamme compostable

Questions de mise en application

1 **Construisez le tableau PESTEL de GreenPack, en identifiant pour chaque facteur s'il constitue une opportunité ou une menace.** Champ managérial · 5 pts

CORRECTION

- **Politique/Légal :** loi AGEC → opportunité (marché captif pour les alternatives) mais aussi contrainte de mise en conformité rapide.
- **Économique :** marché en croissance de 12 %/an, subventions européennes → opportunité de financement et de débouchés.
- **Socioculturel :** sensibilité croissante des consommateurs à l'écologie → opportunité.
- **Technologique :** concurrents déjà détenteurs de brevets biosourcés → menace (retard possible, barrière à l'entrée).
- **Environnemental :** réglementation de plus en plus stricte → opportunité structurelle pour une entreprise déjà positionnée sur le biodégradable.

2 **Montrez en quoi la loi AGEC illustre l'une des fonctions de l'État selon Musgrave, et expliquez en quoi elle peut également être analysée comme une politique structurelle.** Champ économique · 4 pts

CORRECTION

La loi AGEC illustre la **fonction d'allocation** des ressources selon Musgrave : en interdisant les emballages plastiques à usage unique, l'État corrige une externalité négative (pollution, déchets) que le marché seul ne prend pas en compte.

Elle constitue également une **politique structurelle** : elle modifie durablement et progressivement les règles du jeu du marché des emballages, sans visée de relance à court terme, dans une logique de transformation structurelle du secteur.

3 **Les concurrents ayant déposé des brevets sur des matériaux biosourcés, quelles conséquences juridiques et stratégiques cela peut-il avoir pour GreenPack ? Proposez une recommandation pour sécuriser son propre développement.**
Champ juridique/managérial · 4 pts

CORRECTION

Les brevets déposés confèrent à leurs titulaires un monopole d'exploitation sur leurs matériaux spécifiques : GreenPack ne pourra pas les utiliser sans risquer une action en contrefaçon, ce qui peut la contraindre à innover sur des voies technologiques différentes ou à négocier une licence.

Recommandation : déposer rapidement un brevet sur tout matériau ou procédé original développé, afin de se prémunir contre une copie et de renforcer sa position de négociation face aux investisseurs comme aux clients.

4 **En mobilisant la notion de destruction créatrice de Schumpeter et l'analyse PESTEL réalisée, rédigez une synthèse argumentée conseillant la direction de GreenPack sur l'opportunité de lancer cette nouvelle gamme.** Synthèse · 7 pts

CORRECTION

L'analyse PESTEL montre un environnement globalement favorable à GreenPack (réglementation contraignante pour le plastique, marché en forte croissance, financements européens disponibles), tempéré par une menace technologique liée aux brevets déjà déposés par des concurrents.

Dans une perspective schumpétérienne, la loi AGEC agit comme un facteur déclencheur de « destruction créatrice » : elle condamne à terme les emballages plastiques traditionnels et ouvre la voie à des acteurs capables d'innover plus vite. GreenPack, déjà positionnée sur le biodégradable, a intérêt à anticiper cette rupture réglementaire plutôt qu'à la subir : lancer la nouvelle gamme lui permettrait de consolider son avance sur un marché en forte croissance et de bénéficier des subventions européennes pour financer une partie de l'investissement.

Le risque lié aux brevets concurrents doit être géré en parallèle par une veille technologique et le dépôt de ses propres brevets. Au final, l'opportunité l'emporte sur la menace : GreenPack devrait lancer la nouvelle gamme, en sécurisant juridiquement son innovation.

Conseils méthodologiques pour l'étudiant (format d'examen)

Pour les questions de **Droit**, utilisez impérativement le syllogisme juridique : **Majeure** (règle de droit applicable) → **Mineure** (application aux faits de l'espèce) → **Conclusion**.

Pour les questions d'**Économie** et de **Management**, structurez vos réponses en définissant rigoureusement les concepts clés avant de les appliquer au contexte de l'entreprise étudiée. Les questions de synthèse attendent une mobilisation croisée des trois dimensions (économique, juridique, managériale).